

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2024/40 en date du 24/09/2024 concernant
Les tarifs d'assainissement pour 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents (élus dans l'ordre du tableau puis conseillers par ordre alphabétique) : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valery - BARRABAND Jean-Paul - BISSON Virginie - FENILLE Audrey - MORIN Matthias - RONDIER Jean-Michel -

Absente excusée : PEYLET Jessica

Absent : HEBEL Marc

M MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	0	8	8	8	0

Objet : Vote des tarifs d'assainissement collectif 2025

M. le Maire propose au Conseil d'adopter un tarif assainissement collectif.

La SAUR s'occupe de la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés et interroge la municipalité sur la tarification pour 2025.

A ce jour, les sommes perçues pour l'entretien des installations n'ont jamais permis de dégager une capacité financière suffisante pour des travaux conséquents. M le Maire précise que la main d'œuvre est affectée à l'assainissement dans le budget assainissement ; les heures passées par les agents municipaux y sont intégrées.

La tarification actuelle est de 90 cts/m³ dans le bourg de St Marc et 80 cts/m³ à Farges.

Ces tarifs sont très inférieurs aux communes de même strate et restent insuffisants pour prétendre à certaines subventions d'équipement.

Pour tendre vers l'équilibre du budget Assainissement, le maire propose une augmentation de 5 cts pour 2025 pour chaque structure soit :

tarification de 0,95€/m³ à St Marc pour 2025

tarification de 0,85€/m³ à Farges pour 2025.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la bonne application de ces tarifs.

Transmis le 26/09/2024

Affichée le 26/09/2024

Le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

**Délibération n° 2024/41 en date du 24/09/2024 concernant
La demande de DETR pour l'extension de la salle polyvalente**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents (élus dans l'ordre du tableau puis conseillers par ordre alphabétique) : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valery - BARRABAND Jean-Paul - BISSON Virginie - FENILLE Audrey - HEBEL Marc - MORIN Matthias - RONDIER Jean-Michel -

Absente excusée : PEYLET Jessica

M MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

Objet : Demande de DETR pour extension salle polyvalente

M. le Maire propose au Conseil d'adopter le plan de financement et la demande de subvention concernant les travaux de l'extension de la salle polyvalente.

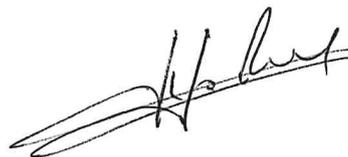
Il rappelle que cette extension facilitera le travail pour la restauration scolaire et la garderie du matin et soir.

Architectes c/203	27 000,00€HT
Étude de sol c/203	1 333,33€HT
Bornage c/203	890,00€HT
Coordination SPS c/203	2 425,00€HT
Contrôle technique c/203	2 000,00€HT
Étude thermique c/203.....	6 400,00€HT
Travaux c/2131	270 000,00€HT
TOTAL HT	310 048,33€HT
DETR 70% C/13461.....	217 033,83€
Autofinancement	93 014,49€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve ce plan de financement et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches de demande de subvention et de réalisation des travaux sur appels d'offre.

Transmis le 26/09/2024
Affichée le 26/09/2024

Le 24/09/2024
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26 SEP. 2024

ID : 023-212321103-20240924-DEL2024_42-DE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2024/42 en date du 24/09/2024 concernant La mise en place du RIFSEEP pour Mme Beaudon Sandrine

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents (élus dans l'ordre du tableau puis conseillers par ordre alphabétique) : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valery - BARRABAND Jean-Paul - BISSON Virginie - FENILLE Audrey - HEBEL Marc - MORIN Matthias - RONDIER Jean-Michel -

Absente excusée : PEYLET Jessica

M MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

Objet : RIFSEEP

M. le Maire rappelle que Mme Beaudon Sandrine, Adjoint technique au service de la restauration scolaire, en CDD depuis 2023 doit percevoir le Régime indemnitaire.

M le Maire propose selon la grille adoptée en 2018 :

IFSE mensuel de 24,66€

CIA annuel de 74€,

Applicable au 01 septembre 2024 pour IFSE et CIA sur l'année complète 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve l'application de ce régime indemnitaire pour Mme Beaudon Sandrine.

Transmis le 26/09/2024

Affichée le 26/09/2024

Le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2024/43 en date du 24/09/2024 concernant
L'acte authentique de donation d'un terrain à titre gracieux**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents (élus dans l'ordre du tableau puis conseillers par ordre alphabétique) : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valery - BARRABAND Jean-Paul - BISSON Virginie - FENILLE Audrey - HEBEL Marc - MORIN Matthias - RONDIER Jean-Michel -

Absente excusée : PEYLET Jessica

M MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

Objet : Acquisition à titre gracieux d'un terrain

Vu la délibération n°2024-26 DU 09 Avril 2024 acceptant la donation du terrain Impasse de la Caux cadastré AD187,

M. le Maire et Mr Janoty Jean-Louis, propriétaire du terrain Impasse de Caux, ont convenu de la cession à titre gracieux sous seing-privé par un acte authentique dudit terrain.

Le Conseil Municipal autorise M OLLIER Michel, 1^{er} adjoint, à représenter la commune pour signer l'acte et autorise M le Maire a conclure et authentifier l'acte administratif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve les nominations et autorise le Maire a effectuer toutes les démarches administratives.

Transmis le 26/09/2024

Affichée le 26/09/2024

Le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26 SEP. 2024

ID : 023-212321103-20240924-DEL2024_44-DE

S²LOW

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2024/44 en date du 24/09/2024 concernant Les membres de la commission d'appels d'offres

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents (élus dans l'ordre du tableau puis conseillers par ordre alphabétique) : JOSLIN Jean-Louis - OLLIER Michel - MARTIN Valéry - BARRABAND Jean-Paul - BISSON Virginie - FENILLE Audrey - HEBEL Marc - MORIN Matthias - RONDIER Jean-Michel -

Absente excusée : PEYLET Jessica

M MORIN Matthias a été désigné comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	0	9	9	9	0

Objet : Membres de la commission d'appels d'offres

M le Maire rappelle la nécessité de constituer une commission chargée de suivre les appels d'offres sur les travaux engagés par la commune.

Cette commission se réunira autant que de besoins dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente. A chaque titulaire est associé un suppléant sauf le maire.

Titulaire d'office : JOSLIN Jean Louis

3 Titulaires : MORIN Mathias - OLLIER Michel - RONDIER Jean-Michel

3 Suppléants : BISSON Virginie – BARRABAND Jean-Paul – MARTIN Valéry

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve les nominations et autorise le Maire a effectuer toutes les démarches administratives.

Transmis le 26/09/2024

Affichée le 26/09/2024

Le 24/09/2024

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN

